

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5445>



Promotion à la Classe Exceptionnelle des PsyEN

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - PsyEN EDO -



Publication date: vendredi 8 décembre 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Promotion à la Classe Exceptionnelle des PsyEN

Cette année deux campagnes pour la promotion à la classe exceptionnelle devraient avoir lieu. La première décidera de nomination rétroactive au premier septembre 2017, et la seconde de promotion au premier septembre 2018.

Pour la première campagne, il est nécessaire pour être promu dans le contingent sous condition d'exercice, il est nécessaire de faire acte de candidature en remplissant une fiche sur le portail de services internet I-Prof. Pour cela, il faudra rassembler des pièces justificatives et les transmettre par voie hiérarchique à l'administration dans le cadre de la campagne qui s'ouvrira d'après le calendrier provisoire du ministère du 8 au 22 décembre 2017.

La CAPA des PsyEN devrait être réunie le **9 mars** [\[1\]](#) sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle.

Pour plus de détails, [cliquer ici](#).

La fiche syndicale pour faire suivre votre dossier par le SNES est en ligne [ici](#).

[\[1\]](#) dans la dernière version du calendrier de gestion du rectorat de Dijon